



Rapport d'activité 2024

Présenté à l'Assemblée Générale
à St-Brieuc le 5 juin 2025



Le mot de la Présidente

Nous voici réunis pour notre Assemblée Générale annuelle, moment privilégié pour faire le bilan d'une année écoulée et envisager les évolutions à venir.

Cette année, nous nous retrouvons dans un contexte particulier marqué par des défis qui sollicitent notre capacité d'adaptation et notre détermination.

Le monde associatif est bousculé par le manque de bénévoles, le turnover de salariés et les incertitudes financières liées aux subventions qui nous obligent à repenser nos actions et à renforcer notre solidarité.

2024 a été une année soutenue comme vous pourrez le constater dans la présentation du présent rapport d'activité.

Je tiens à souligner l'engagement solide de nos administrateurs, bénévoles et salariés.

Votre dévouement est le moteur de nos actions et je tiens à vous exprimer ici toute ma reconnaissance, vous qui vous impliquez sans relâche pour mener à bien les missions de l'Udaf 22.

Nous devons ensemble :

- trouver de nouvelles façons de mobiliser les énergies et de valoriser l'engagement bénévole dans l'intérêt des familles Costarmoricaines,
- repenser nos modes de fonctionnement,
- optimiser nos ressources,
- et, rechercher de nouvelles formes de collaborations.

L'Udaf a toujours su surmonter les épreuves, s'adapter et, je suis sûre que nous parviendrons à relever ensemble les défis de demain, ce grâce à votre soutien et la participation active de tous.

Notre objectif est de continuer à défendre les intérêts des familles, à apporter des réponses concrètes aux besoins de notre territoire et à construire un avenir plus solidaire.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier, la Directrice, Madame SIMIER Marlène, pour la qualité de nos échanges et la confiance partagée afin de prendre ensemble avec la gouvernance les bonnes décisions, sans oublier les cadres et les salariés pour le travail réalisé auprès des familles et des personnes accompagnées.

Je voudrais aussi remercier tous les partenaires associatifs ou institutionnels avec lesquels nous travaillons. Oui, nous devons continuer à travailler ensemble pour le bien des personnes suivies.

Gardons le cap pour offrir un service de qualité à toutes les familles, dans toutes leurs diversités, en les accompagnant et/ou en les aidant à faire face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Je vous remercie de votre présence et de votre engagement et souhaite une bonne présentation de nos activités 2024 qui illustre le chemin parcouru ensemble.

La Présidente
Blandine DONNET



L'édito de la Directrice



Catherine LOISEAU
Attachée de direction

L'année 2024 restera gravée dans nos mémoires comme une période de défis mais aussi d'adaptation et de résilience.

Notre rapport d'activité témoigne des efforts déployés pour maintenir le cap face à des difficultés majeures en terme de recrutement qui ont impacté, tout au long de l'année, nos équipes et, par conséquent, notre capacité à répondre pleinement aux besoins et aux demandes des personnes accompagnées du fait de délais de traitement parfois plus longs.

Je me répète chaque année mais c'est une réalité, nous faisons face à des désorganisations de services liées aux vacances de postes. Le turnover de professionnels qui ne se fixent pas sur les métiers du médico-social est le reflet d'un manque d'attractivité car ce sont des métiers difficiles, trop méconnus et les rémunérations sont peu attractives.

Malgré ce contexte particulièrement complexe, l'Udaf 22 a persévéré. Nous avons maintenu notre engagement envers les familles et les personnes accompagnées en adaptant nos actions et en recherchant des solutions innovantes pour garantir la continuité de nos services. Ce rapport vous présente les actions menées, les réussites obtenues et les défis que nous avons relevés ensemble.

Je tiens à remercier très chaleureusement les 79 salariés de l'Udaf 22 qui ont fait preuve d'un dévouement exemplaire. Leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation ont été essentiels pour surmonter les obstacles.

Je remercie également tout particulièrement :

Madame DONNET, la Présidente, pour sa disponibilité, son écoute, sa persévérance et son implication ainsi que nos administrateurs pour leur mobilisation ;

- les cadres qui m'épaulent au quotidien et font preuve d'écoute, de disponibilité, et d'une mobilisation pleine et entière ;
- les élus du personnel pour le dialogue social constructif et leur implication dans l'intérêt du personnel ;
- nos partenaires institutionnels qui nous ont apportés un soutien indéfectible.

L'année 2024 nous a rappelé l'importance de la solidarité et de la coopération. Ensemble, nous avons prouvé notre capacité à œuvrer pour le bien être des familles.

Pour l'avenir, il nous faut pouvoir :

- Renforcer nos actions en matière de recrutement et de fidélisation des collaborateurs,
- Développer de nouvelles formes d'accompagnement pour répondre aux besoins évolutifs des familles,
- Poursuivre notre collaboration avec nos partenaires pour construire un avenir plus solidaire et responsable

Ensemble continuons à nous mobiliser pour aider les familles costarmoricaines et les personnes accompagnées par nos services afin que chacun trouve sa place et bénéficie du soutien nécessaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle immersion dans nos activités, et vous remercie pour votre engagement.

La Directrice
Marlène SIMIER



Sommaire

L'Udaf 22, une association au service de toutes les familles	p 4
--	-----

Les principales actions menées par l'Udaf 22p 5

▪ Les instances et les relations publiques.....	p 6
Les instances départementales, régionales et nationales	p 6
Les relations publiques	p 7
▪ Les commissions sectorielles et internes.....	p 9
Les commissions générales	p 9
Les commissions statutaires	p 12
▪ Les représentations.....	p 13
▪ Le développement de l'action familiale.....	p 17
Les mouvements familiaux	p 17
La conférence des mouvements	p 18
▪ Les listes électorales arrêtées au 31 décembre 2024.....	p 19

Les services de l'Udaf 22p 20

Le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.....	p 22
Les Points Conseil Budget	p 22
Le Point Info Famille	p 23
Le microcrédit personnel	p 23
Les accompagnements budgétaires et liés au logement.....	p 24
L'observatoire départemental de la famille	p 25
Le droit au logement opposable	p 25
Famille gouvernante	p 25
La mesure d'accompagnement social personnalisé	p 27
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs	p 30
Évaluation.....	p 32
L'information et le soutien aux tuteurs familiaux	p 34
Les ressources humaines	p 34
Les adhésions de l'Udaf 22	P 35
Sigles	P 36

L'Udaf 22, une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor développe son activité autour des **quatre missions confiées par le législateur** :

- 📌 **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- 📌 **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- 📌 **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- 📌 **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2024, l'Udaf des Côtes d'Armor se compose de :

14 mouvements familiaux regroupant **42** associations familiales et
3878 familles adhérentes auxquelles s'ajoutent
5 mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'Udaf 22 et chaque mouvement dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'Udaf 22 peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, **adhérentes ou non à une association familiale**.

Les principales actions menées

par l'



➤ Les instances départementales, régionales et nationales

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Udaf 22 s'est réunie, le 6 juin, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc. La première partie était consacrée à une intervention sur la « *Responsabilité sociétale en entreprise* » animée par Monsieur MARTIN Nicolas gérant de la SCIC ESS Pratiques.



L'Assemblée Générale ordinaire qui a suivi a été l'occasion de présenter les rapports financiers et d'activité. L'Udaf 22 a tout particulièrement présenté les actions qu'elle mène au quotidien « pour et avec les familles » à savoir : le ¼ d'heure associatif; le Petit-déjeuner avec les parlementaires; la fête des familles; l'action « Développer des ateliers de soutien à la parentalité »; l'action le numérique « conseil, accompagnement et parentalité »; la gestion de la ressource humaine, le 2nd habitat inclusif « Famille Gouvernante », l'inauguration du Point Info Famille, le site internet et la page LinkedIn, le colloque Gesto et Girt intitulé « autonomie et protection : trouver le bon équilibre ».

Ce temps fort fut aussi l'occasion de décerner la médaille du travail à deux salariés de l'Udaf 22.

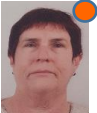
Le Conseil d'Administration et le Bureau

En 2024, 5 réunions de Conseil d'Administration et 8 réunions de Bureau se sont tenues.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration se compose de 27 membres :

♦ 14 administrateurs élus et 13 administrateurs désignés par les mouvements.



Présidente	1ère V. PDT	2ème V. PDT	Secrétaire	Sec. Adjoint	Trésorier	Tr. Adjoint	Membre	
								
B. DONNET ADMR	M.C. WATTELET FA	F. DISQUAY ADMR	F. UGUEN CSF	C. VILT AFC	C. BRUNET de COURSSOU AFC	M.T. RUELLAN ADMR	M.JUGAN Vacances et Familles	
Membre								
R. URVOY MFR	M.N. BEUCHER Familles Rurales	P. CHARLES ADAPEI	G. COLAS AFICA	L. DARCEL EFA	H. de LORGERIL AFC	F. VARLET AFC	C. DESROCHES AFC	
								
G. GOASDOUE CSF	JC. GUILLOT CSF	C. HOGENHUIS AFC	M.C. LE BRIS AFICA	D. LE GUEVEL FAVEC	X. LE MENACH UNAFAM	M.T. LE ROCH ADMR	C. LULA Familles Rurales	
								
M.J. FURET MENNIER F. Rurales	D. RAOULT ADMR	N. ROHOU Vacances et Familles						



Membres du bureau
Administrateurs désignés
Administrateurs élus

Les Instances régionales

- ✚ L'Udaf 22 fait partie de l'association interdépartementale, Uraf, qui coordonne et mutualise les actions des Udaf en direction des familles de la région Bretagne. L'Udaf 22 a en charge, depuis juin 2016, la fonction de Trésorier. Les Conseils d'Administration de l'association interdépartementale des Udaf de Bretagne se sont tenus les 19 février à St Brieuc, 27 mai en visioconférence et 4 novembre à Brest. Un Bureau s'est tenu en visioconférence le 8 avril. L'Assemblée Générale s'est réunie, le 1^{er} juillet, à Brest.

Les Instances nationales

- ✚ La Présidente et la Directrice ont assisté aux réunions des Présidents/Directeurs d'Udaf, à Valence, les 16 et 17 mars 2024 ainsi que les 23 et 24 novembre 2024 à Paris.
- ✚ L'Udaf 22 a participé à des journées d'information, formations, groupes de travail et enquêtes de l'Unaf.

➤ Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- ✚ L'Udaf 22 est en lien avec les parlementaires costarmoricains et leur soumet la position et les inquiétudes de l'Unaf sur les sujets concernant les familles et les difficultés afférentes au fonctionnement des services.

Les relations avec les partenaires

En 2024, différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires :

- ✚ **10 janvier** avec Handicap 22 : les présidences et directions se sont rencontrées pour formaliser l'adhésion de l'Udaf 22 à Handicap 22.
- ✚ **11 janvier** avec la préfecture : la présidente et la directrice de l'Udaf 22 ont assisté à la cérémonie des vœux du Préfet et du Président du Conseil Départemental.
- ✚ **22 janvier** avec la CAF pour un point sur l'activité des services de l'Udaf 22.
- ✚ **30 janvier** au tribunal judiciaire pour l'audience solennelle de rentrée à laquelle a assisté la directrice.
- ✚ **29 février** avec le CMB pour un point sur l'activité du microcrédit avec la directrice et la chef de service institution.
- ✚ **11 mars** avec l'IRTS de Rennes pour un échange sur la licence professionnelle MJPM.
- ✚ **15 mars** avec le Conseil Départemental pour un Comité Territorial (COTER) handicap auquel a participé la directrice.
- ✚ **21 mars** avec la CAF pour un bilan sur les mesures d'accompagnement budgétaire confiées à l'Udaf 22.
- ✚ **29 mars** avec le Conseil Départemental pour un bilan sur les mesures MASP confiées au groupement MASP Armor.
- ✚ **12 avril** avec le point passerelle pour l'Assemblée Générale à laquelle l'Udaf 22 a participé.
- ✚ **23 mai** avec la Ligue de l'Enseignement pour l'Assemblée Générale à laquelle l'Udaf 22 a participé.
- ✚ **14 juin** avec la Banque de France pour une réunion du Comité Opérationnel Régional à laquelle a participé la directrice dans le cadre d'une représentation Uraf.
- ✚ **20 juin** avec l'ADMR pour l'Assemblée Générale à laquelle a participé la présidente de l'Udaf 22.
- ✚ **21 juin** avec l'ADAPEI pour l'Assemblée Générale à laquelle ont participé la présidente et la directrice de l'Udaf 22.
- ✚ **25 juin** avec la DREETS pour une réunion du schéma régional des MJPM et DPF à laquelle ont participé la présidente, la directrice et la chef de service MJPM de l'Udaf 22.
- ✚ **4 juillet** avec la DDETS pour un comité de suivi Point Conseil Budget et Aide au budget.
- ✚ **9 juillet** avec le Conseil Départemental pour une visite du Président du Conseil Départemental au sein d'un des collectifs d'habitat inclusif porté par l'udaf 22 situé rue Pinault-Duclos à Saint-Brieuc, et une rencontre avec les résidents.
- ✚ **14 octobre** avec l'ARS pour une rencontre de la présidente et de la directrice de l'Udaf 22 avec le directeur de la Délégation Départementale des Côtes d'Armor afin d'envisager des partenariats possibles.
- ✚ **15 octobre** avec le service d'aide sociale et prestation de compensation du handicap pour un bilan annuel avec les 3 services MJPM du département.
- ✚ **12 novembre** avec la Banque de France pour le 4^{ème} conseil départemental de l'inclusion financière auquel a participé la directrice.
- ✚ **15 novembre** avec la DREETS pour une réunion départementale PCB des acteurs d'Ille-et-Vilaine à laquelle l'Udaf 22 a été conviée en visioconférence pour faire part de son expérience.

- ✚ **26 novembre** avec la DREETS pour la réunion plénière régionale schéma MJPM et DPF à laquelle ont participé la présidente, la directrice et la chef de service MJPM.
- ✚ **27 novembre** avec les juges des contentieux de la protection pour une réunion annuelle avec les directions et responsables des 3 services MJPM du département.
- ✚ **29 novembre** avec France Travail et Familles Rurales pour envisager un partenariat dans le cadre des Points Conseil Budget.

Les relations avec les médias

Des communiqués et des conférences de presse ont été réalisés pour annoncer nos manifestations et/ou présenter des actions, notamment, Lire et faire lire, pour les formations, l'Assemblée Générale, les matinales de l'Udaf 22.

Les commissions jouent un rôle important d'approfondissement des sujets de fond que le Conseil d'Administration doit ensuite traiter et pour lesquels, il prend des positions politiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale. Elles rassemblent des administrateurs et des représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leurs mandats et sont des instances consultatives, de réflexions et de propositions d'actions répondant aux attentes des familles.

➤ Les commissions générales

Sociologie – Psychologie et Droit de la Famille

Enfance / Jeunesse

✦ Des outils pédagogiques

L'Udaf 22 met à disposition des écoles et collectivités des outils pédagogiques et ludiques : les expositions « *Ma ville en toute sécurité* », « *Bien vivre ma ville* » et « *C'est bien chez moi* » accompagnées de dépliant quizz.



Parentalité



✦ Le Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

L'Udaf 22 était signataire du schéma 2019/2023. Elle participe au schéma départemental des services aux familles (SDSF), en qualité de membre de droit ainsi qu'à des groupes projets. Elle a ainsi participé aux ateliers préparatoires du plan d'action du nouveau schéma départemental des services aux familles 2024/2026 sur les thèmes : « *Le handicap* » le 31 janvier, « *La pénurie de professionnels* » le 1^{er} février, « *Rendre lisible et structurer l'offre et les réseaux* » le 2 février, « *La qualité de l'accueil* » le 5 février.

L'Udaf 22 est investie dans le schéma et apporte sa contribution en étant membre du Comité départemental des services aux familles, en participant à différents groupes de travail et en assurant le pilotage d'actions. Ainsi, dans le cadre du schéma 2024-2026, l'Udaf 22 est pilote des deux actions sur l'enjeu « *Positionner les parents au cœur des pratiques* », à savoir, « *Outiller les structures pour recueillir les besoins des familles et attentes des parents* » et « *Développer un outil numérique à destination des parents, pour faire connaître ce qui existe sur le département* ».



L'Udaf 22 assure le pilotage d'actions en matière de parentalité visant à « adapter l'offre de service aux besoins des territoires » et « développer la qualité de services ». La présidente, la directrice et la chef de service institution ont aussi participé, le 17 mai, au comité départemental des services aux familles à la CAF.

Avec la CAF, le Conseil Départemental, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Fédération Familiales Rurales, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ligue de l'Enseignement et les associations d'aide à domicile, l'Udaf 22 est membre de la commission parentalité du nouveau schéma 2024/2026, qui succède au collectif parentalité.

L'Udaf 22 a participé aux travaux de l'ancien collectif parentalité les 15 janvier, 25 février, 15 mars, 9 avril, 28 mai et 4 juillet, ainsi qu'à la commission parentalité du 4 décembre. L'Udaf 22 était aussi présente le 11 juin à la réunion des réseaux des référents parentalité.

✦ La commission parentalité du Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

L'Udaf 22 est membre de cette commission et contribue à la définition de la politique départementale de soutien à la parentalité dans le cadre du schéma et à la mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité au niveau départemental. L'Udaf 22 apporte sa contribution à l'animation du réseau : participation aux réunions, aux travaux de la commission sur les appels à projets parentalité, représentation de la commission, aux divers évènements.

✦ Le numérique « Conseil, accompagnement et parentalité »

Cette action fait partie de la convention d'objectifs Unaf/Udaf 22. L'Udaf 22 propose un lieu ressource, au sein du Point Info Famille rénové en 2023, pour les familles, les parents et les citoyens autour des questions de parentalité, de culture et de citoyenneté numérique, de l'accès aux droits à l'ère du numérique. En réalisant des actions individuelles d'accompagnement. Pour cela, l'Udaf 22 a aménagé et dynamisé son Point Info Famille en un lieu physique de référence sur la thématique.

Elle propose aux familles, depuis novembre 2023, une permanence mensuelle sur la parentalité numérique le 4^{ème} mercredi du mois, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h, avec un professionnel formé pour répondre aux questions des parents et les accompagner. Elle va également déployer des actions collectives (ateliers, conférence...), apporter sa

contribution au niveau départemental au développement du label « Parents, parlons numérique », participer aux groupes de travail Unaf-Udaf.

L'Udaf 22 a également organisé une conférence « *Les jeux vidéo, si on en parlait ?* » animée par Vanessa LALO, psychologue clinicienne spécialiste des pratiques numériques, le 12 septembre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc (en présentiel et en visioconférence). Cette action bénéficiait du label « Par@nt, parlons numérique ».

L'Udaf 22 est membre du groupe de travail Unaf sur la thématique et a participé à différentes réunions : les 26 janvier, 6 février (en présentiel à Paris), 4 avril, 6 avril, 11 avril, 5 juillet et 11 décembre en visioconférence.

🔴 Des ateliers de soutien à la parentalité

Cette action est inscrite dans la convention d'objectifs Unaf/Udaf. Ces ateliers visent à soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité ; valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence) et permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents. Aussi, au regard des besoins identifiés sur le territoire, l'Udaf 22 a proposé, des ateliers, au cours des vacances scolaires, comportant chacun trois séances sur la nutrition, l'activité physique et la détente encadrées par des professionnels qualifiés (coach sportif, sophrologue et coach en nutrition) sur deux centres sociaux, Cap Couleurs à St-Brieuc et La Puce à l'oreille à St-Brieuc. L'objectif de ce parcours santé / bien-être était d'utiliser la sphère ludique pour renforcer les liens et les échanges quotidiens, vivre un moment privilégié en binôme et partager avec d'autres parents et adolescents. Ces temps collectifs gratuits, ouverts à tous et confidentiels, ont réuni des groupes de 4 à 6 parents accompagnés de leurs adolescents de 10 à 14 ans. L'Udaf 22 est aussi membre du groupe de travail Unaf sur les ateliers de soutien à la parentalité et a participé à « Questions de Parents », en présentiel à l'Unaf le 12 mars et en visioconférence le 21 mai.

Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

- 🔴 L'Udaf 22 dispose de l'agrément « *association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique* ».
- 🔴 L'Udaf 22 est partenaire avec la CPAM et le Centre d'exams de santé pour faciliter l'accès au système de soins et aux droits à l'assurance maladie des publics en situation de précarité.
- 🔴 L'Udaf 22 est membre de France Assos Santé et participe aux réunions ainsi qu'aux formations.
- 🔴 L'Udaf 22 est membre du collectif MISACO – Mission d'accompagnement de collectif prévention de la souffrance psychique et du suicide.

Commission sociale

- 🔴 La commission sociale se réunit aussi souvent que de besoin selon l'actualité. Les représentants Udaf 22 à la CAF et à la MSA ont participé avec les représentants des autres départements à des formations régionales afin de partager les difficultés rencontrées au cours de leurs mandats et échanger notamment sur la Convention d'objectifs et de Gestion ou différentes actions des CAF.

Éducation et formation

Lire et faire lire

L'Udaf 22 contribue aux solidarités intergénérationnelles en coordonnant, conjointement avec la Ligue de l'enseignement, le dispositif « Lire et faire lire » sur le territoire des Côtes d'Armor.

Il s'agit d'une action d'ouverture à la lecture qui vise à développer chez l'enfant le plaisir de lire, à travers les liens intergénérationnels. Des séances de lecture sont organisées par des bénévoles de plus de 50 ans en petits groupes durant l'année scolaire. Ils interviennent dans des structures éducatives : Protection Maternelle Infantile, crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, bibliothèques, centres hospitaliers, centres sociaux, aires d'accueil des gens du voyage... Les interventions ont lieu sur le temps scolaire ou périscolaire.

Nous comptabilisons actuellement **175** bénévoles dans **109** structures éducatives.

La coordination a pour mission d'accueillir les bénévoles, les mettre en relation avec des structures d'intervention et proposer des formations et rencontres régulières. De plus, des bénévoles-relais assurent sur différents territoires une proximité et favorisent les échanges entre bénévoles.

En 2024, la coordination a organisé des formations pour les bénévoles : « *La lecture à voix haute* », le 9 janvier à Trégueux avec le théâtre du Totem ; « *La littérature Jeunesse* », le 22 mars à l'Espace Sainte Anne à Lannion avec Valérie Le Coadou, responsable jeunesse du secteur jeunesse à la médiathèque de



Lannion ; « *La poésie lue aux enfants* », le 9 avril à la bibliothèque d'Erquy avec Delphine Vespier, comédienne, pédagogue et metteuse en scène ; « *Création d'une randonnée contée* », le 14 juin à l'Abbaye de Beauport, avec Yann Quéré de la Compagnie des accordeurs de Contes ; « *Les techniques de lecture à voix haute* », le 1er octobre à la bibliothèque de Caulnes et le 3 octobre à la médiathèque de Plérin, avec Clotilde de Brito, conteuse, comédienne, chanteuse et poète ; « *La technique du Kamishibai* », le 12 novembre à Trégueux, avec Christine Rannou, plasticienne et médiatrice culturelle ; « *Echange avec un auteur et une illustratrice* », le 5 décembre, dans le cadre du salon du livre jeunesse de Ploufragan, avec Céline Lamour-crochet, illustratrice et Hubert Ben Kemoun, auteur. Les bénévoles ont pu assister à l'issue de la formation au spectacle jeune public « *Le Moufflet* ».

La coordination, c'est aussi des déplacements dans les structures pour rencontrer les responsables, les mettre en lien avec les bénévoles et implanter des actions Lire et Faire lire : Ligue de l'Enseignement (15 janvier, 29 janvier, 23 mai), mairie de Ploufragan (13 février), crèche de Plérin (26 février), Espace Ste Anne à Lannion (22 mars), Etablissement St Ilan à Langueux (10 juin), Ecole Ste Anne à Loudéac (19 juin), Collège de Paimpol (27 juin), Ecole Notre-Dame à Erquy (12 juillet), visio avec l'échelon national (15 mai).

La coordination participe aux actions nationales telles que le « *prix poésie* » (en partenariat avec le Printemps des poètes), « *La nuit de la lecture* » (dans des bibliothèques et médiathèques).

Par sa participation à des manifestations, elle développe aussi le lien avec les familles afin de transmettre aux parents la prise de conscience de l'importance et des bienfaits de la lecture en famille. Des bénévoles ont ainsi proposé des séances de lecture lors d'événements : festival Les Escales à Binic du 29 au 31 mars, Festival des Mots Familiers du 13 mai au 21 juin, Manifestation Le Mille à St-Brieuc le 24 août, Salon du livre jeunesse de Lantic du 19 au 21 septembre, forum des initiatives intergénérationnelles de Ploufragan le 2 octobre, Festival Scorfel à Lannion les 19 et 20 octobre, Festival Noir sur la Ville à Lamballe les 16 et 17 novembre, Salon du livre de Ploufragan le 5 décembre, ou encore sur des initiatives locales (Fête de la musique ou de quartier...).

Vie quotidienne

Le développement associatif

L'Udaf 22 poursuit la démarche de développement associatif afin d'accroître la crédibilité du mouvement associatif familial, de permettre à de nouvelles associations d'adhérer et de développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. Aussi, elle a décliné, en 2024, le plan d'actions visant à « *animer* », « *prospector* », « *accueillir* » et « *réactiver* » dans l'objectif de créer une dynamique institutionnelle ainsi que d'encourager et de consolider les forces vives du réseau.

En 2024, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- ✦ **Le site Internet de l'Udaf 22 :** Construit sur une déclinaison réseau Unaf/Udaf, il permet de diffuser des informations sur les actions et services de l'Udaf et des mouvements familiaux, pour une meilleure visibilité auprès du public et une identification commune.
- ✦ **Le séminaire de nouveaux administrateurs / nouveaux salariés :**
Réalisé tous les deux ans, il s'est tenu le 13 décembre dans les locaux de la Maison St Yves à Saint Brieuc.
Il a pour objectif, outre la convivialité et le partage, de permettre aux acteurs de notre Institution (salariés et administrateurs) de mieux appréhender les valeurs, l'ensemble des missions et le fonctionnement de l'Udaf 22.
- ✦ **La participation aux réunions des associations familiales adhérentes et organismes**
associés : participer aux assemblées générales des associations membres pour mieux identifier les sujets sur lesquels l'Udaf 22 peut élaborer des projets ; intervenir aux assemblées...
- ✦ **Un centre de ressources pour les associations :** l'Udaf 22 reste à la disposition des associations familiales pour les accompagner sur l'utilisation du logiciel de gestion des listes électorales Adhélis...
- ✦ **La fiche de valorisation du bénévolat :** est adressée, chaque trimestre, aux administrateurs et représentants familiaux afin de quantifier le temps consacré par les bénévoles aux différentes actions de l'Udaf 22 et de mettre en évidence la valorisation financière.
- ✦ **Le quart d'heure associatif :** lors des Conseils d'Administration, l'Udaf 22 propose, à un administrateur, au début d'un Conseil d'Administration, de présenter les missions, activités et actualités de son mouvement afin de favoriser l'interconnaissance, comme Familles Rurales en mars et la Confédération Syndicale des Familles le 19 septembre.



✚ **La diffusion d'une lettre d'information « Actualités de l'Udaf 22 »** : aux partenaires, mouvements et associations familiales pour les informer des actions réalisées par l'Udaf 22.

✚ **Des temps conviviaux d'échanges et de partage entre salariés et administrateurs** : les vœux de la présidente et de la directrice de l'Udaf 22, le 8 janvier, une pause sucrée pour la chandeleur le 2 février, la journée annuelle des salariés le 23 février, les grillades de l'été le 27 juin.



✚ **Les matinales de l'Udaf 22** : ces conférences gratuites organisées à destination des familles, responsables associatifs, partenaires, élus, administrateurs et salariés de l'Udaf 22, se réunissent le 4^{ème} jeudi de chaque mois et traitent de sujets concernant la vie quotidienne des familles avec l'intervention de professionnels.

En 2024, ont eu lieu : « *Le pôle domicile de l'AFP France Handicap des Côtes d'Armor* » le 25 janvier, « *La résidence Cadéac et le foyer Bel-Orient, une offre d'habitat en évolution au service des personnes en situation de handicap sur le territoire de Loudéac* » le 28 mars, « *L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance « L'Hirondelle* » le 18 avril, « *L'association Jonathan Pierres Vivantes, accueil, partage, écoute des familles endeuillées par le décès un enfant* » le 23 mai, « *Réflexion sur la notion de bientraitance* » le 27 juin, « *Les groupes familiaux Al-Anon des Côtes d'Armor, de l'aide et de l'espoir pour les familles et les amis des alcooliques* » le 26 septembre, « *A la découverte de la langue et de la culture française autrement* » le 17 octobre, « *Le mandataire judiciaire face aux enjeux de l'emploi à domicile* » le 28 novembre, « *Les services d'accompagnement et de prévention de l'AGIRC-ARRCO* » le 19 décembre.



✚ **Les Webinaires de l'Unaf** : l'Udaf 22 a participé à un webinaire organisé par l'Unaf intitulé « *La matinée du développement associatif* » le 28 juin : temps d'échanges ayant pour ambition de partager et de valoriser des outils, des dispositifs et des initiatives du réseau. Lors de cette visioconférence a été présenté un « *kit ambassadeur Udaf* ». En effet, la mobilisation des administrateurs de l'Udaf 22 est un facteur du développement associatif. Le kit a donc pour but d'encourager cette mission et, in fine, l'adhésion des associations familiales à l'Udaf 22.

Habitat et cadre de vie, environnement

- ✚ L'Udaf 22 dispose de l'agrément « *ingénierie sociale, financière et technique* ». », permettant la location de logement en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées.
- ✚ L'Udaf 22 est partenaire du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
- ✚ L'Udaf 22 a mobilisé ses représentants familiaux sur le vote de l'augmentation des loyers HLM au sein des Offices de l'Habitat et leur a transmis le courrier de l'Unaf.
- ✚ L'Udaf 22 est agréée pour participer aux commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré et porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif.
- ✚ Dans le cadre du droit au logement opposable, elle accompagne les familles pour les informer sur leurs droits et les aider à constituer leur dossier de demande.

➤ Les commissions statutaires

- ✚ **La commission de contrôle** : s'est tenue, le 22 février pour examiner les listes électorales, vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale et le 18 avril pour étudier l'adhésion de nouvelles associations au sein de l'Udaf 22.
- ✚ **La commission financière** : a eu lieu les 6 février, 17 avril, 26 juin, 18 septembre et 27 novembre pour faire le point sur la situation financière, les investissements de l'Udaf 22, l'établissement des budgets prévisionnels par services, le compte administratif ainsi que la demande budgétaire du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.
- ✚ **La commission projet institutionnel de l'Udaf 22** :
L'Udaf 22 poursuit la mise en œuvre de son projet institutionnel et son plan stratégique 2022/2027, avec trois grandes orientations :
 - **Renforcer notre réseau** : Renforcer et valoriser l'investissement des militants familiaux ; Structurer une démarche d'amélioration continue de la qualité.
 - **Développer les services et activités dédiés aux familles** : Organiser la veille sur les besoins des familles et les offres existantes – être à l'écoute de notre environnement pour adapter nos actions ; Rendre visible et conforter l'institution dans sa position de référente départementale en matière de politique familiale.

- *Optimiser les moyens, la communication et les partenariats* : Mobiliser autrement les moyens ; Mettre en place une démarche coordonnée de diversification des ressources et une stratégie de recherche de financement ; Renforcer la communication interne ; Rendre plus lisible en externe la place et l'action de notre Institution.

🔴 **La commission communication :**

- L'Udaf 22 réalise un journal interne d'entreprise « *Synchro* » à destination des salariés et la lettre « *Actualités de l'Udaf 22* » ainsi que des articles pour la lettre électronique de l'Unaf.
- L'Udaf 22 communique sur « *Maison des Familles* » et « *La Maison des Familles* », marques déposées à l'INPI. À ce titre, elle a élaboré avec l'Udaf 42 un cahier des charges afin de présenter la philosophie et la structuration de ces labels. L'Udaf 22 détient également l'appellation « *Maison pour les familles* » et la labellisation « *Partenaire de la défense nationale* ».



Les représentations

La fonction représentative occupe une place privilégiée dans les missions de l'Udaf 22 :

- 🔴 Plusieurs représentations ont été pourvues ou renouvelées au cours de l'année : le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie CDCA, la commission départementale des transports publics des particuliers de personnes, au Centre Communal d'Action Sociale CCAS de Trégueux, à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social, l'association Le Gué, l'association Itinérance.

En 2024, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses formations :

🔴 **Formations des bénévoles sur :**

- « *Les outils collaboratifs* » le 10 janvier 2025 (report 2024) et « *logiciel Shotcut* » le 14 janvier 2025 (report 2024) au sein de l'Udaf.

🔴 **Formations des représentants familiaux siégeant :**

- à la *Caisse d'Allocations Familiales* : Formation régionale des représentants Caf du réseau Uraf Bretagne le 23 mars.
- Dans le domaine économique : Formation de la Maison de la consommation et de l'Environnement sur « les charges locatives » le 5 avril 2024.

L'Udaf 22 est présente dans **81** instances départementales
et **89** Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

➤ **Dans le domaine social**

	Titulaires	Suppléants
✚ Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	83 Représentants	
✚ CCAS Saint-Brieuc	Mme VIEL	
✚ CIAS St-Brieuc Armor Agglomération	Mme NOEL	
✚ CIAS Dinan Agglomération	Mme VILT	
✚ CIAS Leff Armor Communauté	Mme DISQUAY	
✚ CIAS Loudéac Communauté Bretagne Centre	Mme CORMAN	
✚ CIAS Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
✚ CIAS de Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
✚ Caisse d'Allocations Familiales	Mme ANTOINE M. CHARLES M. COSQUER Mme NOEL	Mme DONNET Mme HOGENHUIS Mme MARANGE Mme SIMIER
✚ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme LINCOT	
✚ Caisse de Mutualité Sociale Agricole - Collège « salarié agricole »	Mme FURET MENIER	
✚ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Mme JUGAN	Mme DESROCHES
✚ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	Mme JUGAN	Mme DESROCHES
✚ Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	Mme UGUEN	
✚ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	Mme UGUEN	
✚ Association LE GUE	Mme WATTELET	
✚ Comité départemental des services aux familles en Côtes d'Armor	La Présidente M. HOGREL MENARD Mme PLASSARD	
✚ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	La Présidente	
✚ Réseau OncArmor	Mme RUELLAN	
✚ Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé : ☛ Centre hospitalier de Saint-Brieuc ☛ Centre hospitalier de Tréguier ☛ Groupement hospitalier Rance Emeraude	Mme BRIAND Mme DISQUAY M. BRUNET de COURSSOU	
✚ Conseil de territoire ☛ St Malo Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
✚ Commissions des usagers ☛ Clinique de la Cerisaie Tréguieux ☛ Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon ☛ Centre Hospitalier de Dinan ☛ Centre Hospitalier de Tréguier ☛ Centre Hospitalier de Paimpol	Mme RUELLAN M. BRUNET de COURSSOU M. BRUNET de COURSSOU	Mme DISQUAY Mme DISQUAY
✚ Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	Mme DONNET	Mme SIMIER
✚ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	Mme DONNET	
✚ Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) ☛ St Brieuc ☛ Lamballe	Mme SIMIER Mme SIMIER	
✚ Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance ☛ Ville de Lamballe ☛ Ville de Dinan	Mme VILT Mme VILT	
✚ Itinérance	M. CHARLES	
✚ Comité Territorial Handicap (COTER)	Mme SIMIER	
✚ Comité Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)	Mme SIMIER	
✚ UNA - Fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	Mme UGUEN	

	Titulaires	Suppléants
✚ Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de St-Brieuc	Mme LE CARDINAL	
✚ Commission Communale pour l'accessibilité Ville de St-Brieuc	Mme WATTELET	
✚ Collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectif autour de la souffrance psychique et du suicide		
☛ Pays de St Brieuc	Mme SIMIER	
☛ Pays de Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
✚ Commission de sélection – appel à projet places en Centres d'Accueil des demandeurs d'asile	Mme DISQUAY	
✚ Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social	Mme DISQUAY	Mme SIMIER
✚ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – MDPH	Mme DONNET	Mme SIMIER
✚ ALMA 22 – Allo Maltraitance	Mme LE BRIS	
✚ Association de gestion MAIA Dinan Armor	M. BRUNET de COURSSOU	Mme VILT
✚ ASAD Argoat Service à domicile	Mme DISQUAY	

➤ **Dans le domaine de l'habitat**

	Titulaires	Suppléants
✚ Guingamp Habitat	M. GOASDOUE	
✚ Terres d'Armor Habitat	Mme DONNET	
✚ Association des Organismes de l'Habitat	La Présidente	
✚ Comité Directeur Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	La Présidente	
✚ Commission d'Attribution FSL	Mme UGUEN	Mme REY
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	M. UGUEN	
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat (territoires hors Loudéac Communauté et St-Brieuc Armor Agglomération)	M. UGUEN	
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat Territoire de la CODI	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL
✚ Commission de Médiation DALO, Droit Au Logement Opposable	Mme SIMIER	Mme DONNET
✚ PDALHPD - Commission contre l'habitat indigne	M. UGUEN	M. GOASDOUE
✚ Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Mme LE BRIS	
✚ SOLIHA Côtes d'Armor	Mme LE BRIS	
✚ Programme Local de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	M. GOASDOUE
✚ Programme Local de l'Habitat Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	
✚ Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)	M. UGUEN	
✚ Conférence intercommunale du Logement – St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
✚ Conférence intercommunale du Logement – Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
✚ Conférence intercommunale du Logement – Territoire de Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs**

Titulaires

📌 Conseil Départemental de l'Education Nationale	Mme MASSON
📌 Jury de sélection des Diplômes du secteur funéraire	M. LE GALLOU

➤ **Dans le domaine économique**

Titulaires

Suppléants

📌 Comité des Usagers des Administrations Fiscales	Mme UGUEN	
📌 Comité des Usagers des Administrations de l'Etat	Mme UGUEN	
📌 Comité local des Usagers de la sous-préfecture de Dinan	Mme VILT	
📌 Conseils de développement : ☛ Saint-Brieuc Armor Agglomération ☛ Guingamp Paimpol Agglomération ☛ Lamballe Terre & Mer	M. URVOY M. GOASDOUE Mme LULA	
📌 Comité Economique et Social Municipal de Saint-Brieuc	Mme DONNET	
📌 Commission de Surendettement	M. CHENU (CLCV)	Mme ROULET (FR)
📌 Comité Local des Associations de Consommateurs	La Présidente	
📌 Syndicat Départemental d'Energie	Mme UGUEN	
📌 Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	La Présidente	
📌 Collège Départemental du fonds de développement de la vie associative	Mme DONNET	
📌 Conseil Départemental de l'Inclusion Financière	Mme SIMIER	

➤ **A l'échelon régional**

Titulaires

Suppléants

📌 Union Régionale des Associations Familiales ☛ Conseil d'Administration	La Présidente Mme DISQUAY Mme VILT Mme RUELLAN	
☛ Assemblée Générale	M. BRUNET de COURSSOU	
📌 Collège Régional pour les Fonds développement de la vie associative	Mme DONNET	
📌 France Assos Santé Bretagne	Mme BRIAND	
📌 UNA Bretagne - Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles	Mme UGUEN	

➤ Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

✦ Associations Familiales Protestantes

A Ciel Ouvert : 11, rue Félix Le Dantec, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.63.98.12.47

Unit'Aide : 2, allée des Bouvreuils 22300 Lannion ☎ 02.96.46.50.20

Les familles z'à Cœur : 10 bis rue Niepce, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.83.43.90.65

✦ Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération AFC)

Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

Associations AFC : du Trégor, Pays de Dinan, Penguilly, Plestan.

✦ Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération FR)

Siège : 21, bd Clémenceau, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.00.94

Associations Familles Rurales : Etables sur Mer, Goudelin, Hénou, Hillion, Landéhen, Loudéac, Maroué - Lamballe - Noyal, Merdrignac, Mur de Bretagne, Plémet, Plémy, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint-Aaron, Trieux, Yvignac.

✦ La CSF 22 Confédération Syndicale des Familles

Siège : 9 rue de Robien 22000 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 07.68.22.42.67

Associations CSF : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan

Mouvements à recrutement spécifique

✦ Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins des Côtes d'Armor (FAVEC 22)

Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

✦ Adapei – Nouvelles Côtes d'Armor

Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.62.66.77

✦ ADMR, Association du service à Domicile (ADMR)

Siège : 2, rue Claude Bernard, CS 70207, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.61.42.36

Associations ADMR : ADMR des Sources à la Baie, Penthièvre Arguenon, Merdrignac - Loudéac, Goëlo Argoat Trégor, Corlay-Rostrenen.

✦ APF France Handicap

Siège : 1, avenue du Chalutier sans pitié, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.00.75

✦ Enfance et Familles d'Adoption (EFA)

Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

✦ Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération MFR)

Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.44.60

Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin

✦ Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM) Siège : 12 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.26.13.60.41

✦ Vacances et Familles, la solidarité au cœur des territoires

Siège : 30, rue de Brizeux, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.61.73.32

- ✦ **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (AFICA)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1
- ✦ **Association Familiale Lamballe**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe ☎ 02.96.31.30.99

- ✦ **AL ANON (Alcooliques Anonymes) Groupes familiaux**
Siège : Maison de quartier de la ville Bastard, Bd de la Manche, 22000 Saint-Brieuc
☎ 07 68 35 93 34
- ✦ **Association Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.84.62.51
- ✦ **Association départementale des Familles d'Accueil et Assistants Maternels des Côtes d'Armor (ADFAAM 22)**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan ☎ 02.96.39.70.38
- ✦ **Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'Enfance l'Hirondelle**
Siège : 20, Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.78.33.55
- ✦ **Domicile Action Trégor**
Siège : 11 Boulevard Louis Guilloux, 22300 Lannion ☎ 02.96.37.00.79
- ✦ **Domicile Action Armor**
Siège : 66 Boulevard Arago, 22000 St Brieuc ☎ 02.96.94.01.49
- ✦ **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.07.50.38.91.

➤ La conférence des mouvements

Les mouvements familiaux ont été sollicités et impliqués dans les préparations des Assemblées Générales de l'Udaf 22 et de l'Unaf. Ils sont tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'Udaf 22 participe aux Assemblées Générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'Udaf 22 pour les dossiers de demandes de subventions sur le fonds régional de formation. Elles sont également accompagnées dans l'informatisation des listes électorales.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point internet, vidéoprojecteur, ordinateur portable, téléviseur, etc....

De plus, le nouveau site internet de l'Udaf 22 propose un espace dédié aux associations familiales pour valoriser leurs actions ainsi que des liens vers les sites des associations.



Répartition par mouvement

14 Mouvements familiaux **42** Associations **3 878** Familles **10 825** Suffrages

4 Mouvements à recrutement général

A.F.P.	3	148	337
A.F.C.	4	78	185
C.S.F.	2	146	429
Familles Rurales	18	1806	5540

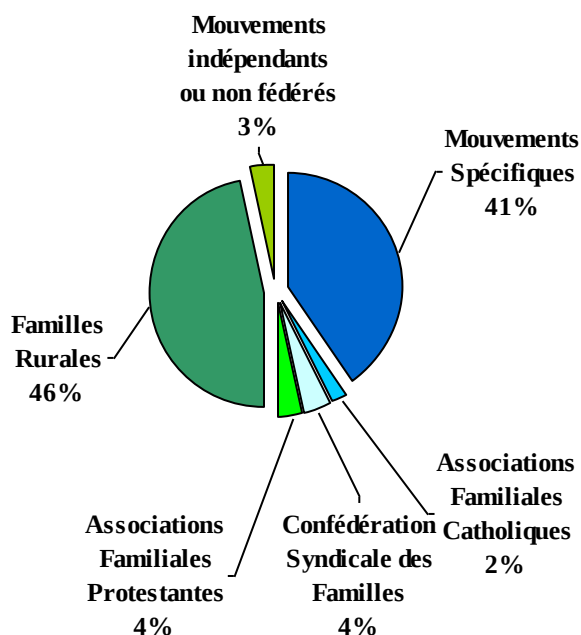
8 Mouvements à recrutement spécifique

Adapei – Nouëlles	1	477	1526
ADMR	5	162	255
APF France Handicap	1	58	106
E.F.A	1	15	34
FAVEC 22	1	173	176
M.F.R.	2	371	1079
UNAFAM.	1	161	420
Vacances et Familles	1	155	468
<i>La solidarité au cœur des territoires</i>			

2 Mouvements indépendants ou non fédérés

A.F.I.C.A.	1	12	26
Ass. Familiale de Lamballe	1	116	244

Répartition des suffrages par mouvement



Les services de l'





L'édito de la Responsable du pôle ressources et actions



Marjorie POUMAERE
Responsable intermédiaire pôle institution

La politique familiale constitue un pilier essentiel de notre société, visant à soutenir les familles dans leur quotidien.

Face aux défis économiques et sociaux, il est essentiel de mettre en place des dispositifs pour répondre efficacement aux besoins des familles.

Une dimension souvent négligée est l'accompagnement budgétaire. En effet de nombreuses familles rencontrent des difficultés à gérer leur budget, ce qui peut compromettre leur stabilité et bien-être. Il est donc indispensable de proposer des services d'accompagnement, afin d'aider les familles à mieux maîtriser leurs dépenses, planifier leur avenir, éviter les situations de précarité mais également le surendettement. C'est l'objectif des dispositifs portés par l'Udaf 22 tels que la mesure d'accompagnement social personnalisé, l'accompagnement budgétaire, les points conseil budget, l'aide budget, etc.

Pour favoriser l'inclusion financière, l'Udaf 22, en lien avec les partenaires bancaires, propose également le microcrédit qui permet aux familles d'accéder à de petits prêts à taux réduit, leur offrant ainsi la possibilité de financer des projets pour favoriser la mobilité, l'emploi, etc.

Par ailleurs, le dispositif d'habitat inclusif, Famille gouvernante, accompagnant des personnes présentant des troubles psychiques dans la gestion de leur vie quotidienne, constitue une véritable réponse adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Tous ces services proposés par l'Udaf 22 offrent un soutien personnalisé, renforce l'autonomie des familles et contribue à la prévention des difficultés sociales et financières. Ils s'inscrivent tous dans une démarche partenariale. En effet, les partenariats favorisent une meilleure coordination des interventions et une plus grande efficacité dans l'intérêt des familles.

Il est essentiel que ces services soient accessibles à tous, avec des professionnels qualifiés, bénéficiant de formation continue, pour offrir des conseils adaptés et personnalisés.

Ainsi, je tiens à saluer chaleureusement tous les professionnels engagés et impliqués dans ces missions. Leur dévouement, leur professionnalisme et leur empathie sont essentiels pour assurer un suivi de qualité. Leur action permet non seulement d'apporter un soutien concret aux familles, mais aussi d'instaurer un climat de confiance et de solidarité indispensable à l'épanouissement de chacun. Un grand merci à chacun d'entre eux pour leur sérieux et implication au quotidien, appréciés des personnes accompagnées mais également des partenaires.

Je finirais par ces mots « *Accompagner, c'est choisir de voir le potentiel plutôt que les limitations et de guider la bienveillance vers l'épanouissement* » et vous invite à découvrir l'activité de l'année écoulée et les réussites des différents services de l'institution.

Le Chef du Pôle Ressources et Actions
Karine LE CARDINAL

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de l'enfance et des familles : « une distinction honorifique décernée aux personnes afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins quatre enfants français ».

L'Udaf 22 en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures, procède aux enquêtes préalables (avec le soutien des présidents d'associations familiales et des représentants CCAS) et propose des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2024, **3** médailles ont été décernées.



L'Udaf 22 est labellisée depuis fin 2020 par l'Etat « Point Conseil Budget » (PCB) pour intervenir sur différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et la Communauté de Communes de Kreiz Breizh. Ce dispositif bénéficie également du co-financement annuel du Département qui a ainsi permis d'étendre la zone d'intervention de l'Udaf 22 à Leff Armor Communauté et au Nord de St-Brieuc Armor Agglomération. La Fédération Familles Rurales intervenant sur les autres EPCI, le

département bénéficie ainsi d'une couverture totale des missions proposées par les PCB. Ils offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement (gratuits, confidentiels et personnalisés) sur toutes les questions d'ordre budgétaire. Ainsi, ce sont 38 permanences par mois proposées par l'Udaf 22 réparties dans 34 lieux (mairies, Espaces France Service, Maison d'Arrêt...), favorisant ainsi la proximité. L'Udaf 22 a également développé son activité en 2023, dans le cadre de l'expérimentation « Aide Budget » pour laquelle elle a été retenue par l'Etat. Elle a ainsi renforcé ses partenariats avec les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie en signant des conventions tripartites (partenaire/Udaf 22/ Familles Rurales).

Cette expérimentation Aide-Budget est poursuivie jusqu'à fin 2025. Le nombre de permanences par mois est donc de 56 au total.

L'Udaf 22 et la Fédération Familles Rurales travaillent en partenariat sur des actions de communication, des interventions, des échanges de pratiques, des outils de suivi, des orientations...

Différentes actions ont été réalisées pour faire connaître les PCB : au comité de pilotage France Services à Binic-Etables-sur-Mer le 18 avril, auprès des chefs de service et conseillers techniques du Département le 12 avril (lors d'une réunion d'équipe SAP Couronne), des salariés d'Armorique Habitat le 10 juillet et des conseillers solidarités d'EDF le 26 septembre. Egalement, nous sollicitons différents acteurs du territoire lors d'échanges spécifiques comme avec l'ALEC le 27 mars ou avec une conseillère sociale de Guingamp Habitat le 18 juillet.

L'Udaf 22 a proposé **plus d'une quinzaine d'ateliers collectifs** à partir d'outils pédagogiques : une intervention au France services de Cavan le 18 septembre; un atelier Parents/enfants lors du forum « Vacances » au Centre social La Puce à l'Oreille à St-Brieuc le 14 février; 5 ateliers avec le GRETA au Lycée de Guingamp les 16 mai, 26 juin, 12 novembre et au Lycée de Paimpol les 5 juin et 29 novembre auprès des Prépa Avenir Adultes ; à Lanrodec, le 13 juin avec deux groupes du chantier d'insertion de Leff Armor Communauté ; à Rostrenen, une après-midi pendant une formation Prépa Avenir Jeunes le 20 juin. De plus, l'Udaf 22 a été partie prenante de l'action réalisée par la Banque de France dans le cadre du Service National Universel (SNU) et a co-animé un atelier sur la gestion du budget à partir d'un jeu d'énigmes le 28 mars, 25 avril, 18 juin et 11 juillet à Pommerit-Jaudy. L'Udaf 22 a également participé au temps « café échange » lors d'un atelier culinaire organisé par la MDD Saint-Brieuc couronne le 19 avril et à une intervention avec EDF solidarité et le département via un atelier de sensibilisation aux écogestes, le 3 octobre au chantier d'insertion du Leff Armor Communauté.

L'Udaf 22 est également présente aux réunions nationales PCB Unaf (le 4 juillet en visioconférence sur l'aide budget...) ainsi qu'à des sessions d'information de la Banque de France.

Les chiffres au 31/12/2024 :

- **553** permanences réalisées.
- **336** premiers contacts dont **40** dans le cadre de l'aide budget.
- **252** personnes reçues en entretien lors des permanences, dont **23** dans le cadre de l'aide budget.
- **478** entretiens réalisés, dont **32** dans le cadre de l'aide budget.
- **142** personnes accompagnées (au moins deux rendez-vous), dont **7** dans le cadre de l'aide budget.



C'est un lieu d'accueil, d'information des familles sur leurs droits et démarches administratives et d'orientation vers les organismes et opérateurs adaptés. Ce lieu met à la disposition des personnes deux points Internet, un fond documentaire, un accès à la visioconférence.

L'Udaf 22 répond également aux sollicitations des partenaires pour des interventions collectives ou la participation à des manifestations.

Aussi, elle a tenu un stand au forum des associations de Tréguier le 11 septembre et au forum santé et bien-être à Ploumagoar, le 5 octobre.

L'Udaf 22 propose le microcrédit en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Conseil Départemental, Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire, le Point Passerelle du Crédit Agricole, l'Institut Micro Finance Créa-sol et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Les familles exclues du système bancaire traditionnel peuvent ainsi avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 8000 €), remboursables sur 84 mois maximum, à taux réduit. L'objectif est de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée, de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à un accompagnement personnalisé. Les demandes peuvent concerner l'emploi/la mobilité, l'accès au logement, les équipements ménagers de 1^{ère} nécessité, les accidents de la vie...

L'Udaf 22 est reconnue par la Caisse des Dépôts et Consignations « *plateforme microcrédit personnel* ». La convention de partenariat a été renouvelée pour 2024. Cependant, la Caisse des Dépôts a fait part de sa volonté d'arrêter progressivement de financer les structures faisant de l'accompagnement au microcrédit personnel. En 2023, le financement avait été préservé, réduit de moitié en 2024, et en 2025, aucune subvention ne sera versée. Nous en avons informé le Préfet des Côtes d'Armor et le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté lors du comité de pilotage de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que la Banque de France. A ce jour, nous ne pouvons que regretter le désengagement de la caisse des dépôts car faute de financements l'Udaf 22 risque de ne pas poursuivre le portage du microcrédit à moyen terme.

L'Udaf 22 a signé le 23 avril 2024, une convention avec FASTT pour permettre d'accompagner des personnes intérimaires dans la constitution de dossiers de microcrédit.

➤ Les demandes de microcrédit

261 demandes ont été enregistrées et concernent l'emploi et la mobilité à 85.82 %. Si les conditions générales d'éligibilité sont réunies, le demandeur remplit un dossier. En 2024, sur 261 demandes, 175 dossiers ont été retournés à l'Udaf 22 et 2 sur des demandes 2023, soit **177 dossiers reçus**.

Au regard de l'analyse effectuée par une conseillère en économie sociale et familiale à la réception des documents, un rendez-vous est fixé pour étudier la demande, élaborer le budget, les capacités de remboursement et ainsi déterminer si le microcrédit est une réponse adaptée. Ce travail aboutit à la rédaction d'un rapport sur lequel s'appuie l'organisme bancaire dans sa prise de décision. Lorsque les demandeurs ne sont pas éligibles au dispositif, ils bénéficient d'une écoute et d'une orientation, et notamment vers les Points Conseil Budget en cas de difficultés budgétaires.

➤ L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

Les dossiers sont étudiés en commission interne à l'Udaf 22 afin d'émettre un avis consultatif sur les dossiers. Ils sont ensuite transmis au partenaire bancaire concerné pour décision.

✓ **100 dossiers instruits** en 2024

✓ **62 dossiers présentés à la Banque** (6 à Parcours Confiance, 19 au Point Passerelle, 36 au Crédit Mutuel de Bretagne et 1 à l'IMF Créa-sol)

Lorsque la décision est favorable et que le demandeur donne suite, le prêt est débloqué par l'organisme bancaire après signature de l'offre de prêt par le bénéficiaire.

➤ **L'accompagnement**

Il fait partie intégrante du microcrédit. Il commence dès l'instruction de la demande et se prolonge toute la durée de remboursement. La conseillère travaille également en coordination avec les travailleurs sociaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs...

➤ **Les relations partenariales**

En 2024, l'Udaf 22 a participé :

- ✦ à une visioconférence pour la mise en place d'un partenariat avec le FASTT le 18 janvier ;
- ✦ à une rencontre avec le CMB le 29 février en vue de simplifier les démarches et modalités d'instruction des dossiers ;
- ✦ à l'assemblée générale de l'Association Point Passerelle le 12 avril à Ploufragan sur « Le maintien au logement : comment épauler les familles fragilisées ? » ;
- ✦ à un temps d'échange avec l'Unaf, le FASTT, le 20 septembre, qui a abouti à une signature d'une convention partenariale ; aux portes ouvertes du Point Passerelle à Ploufragan le 18 novembre.



Les accompagnements budgétaires et liés au logement

L'Udaf 22 intervient pour des missions d'accompagnement, dans le cadre de conventions avec différents organismes :

- ✦ **la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor** pour proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale.

En 2024, **39** missions d'accompagnement budgétaire réalisées auprès de **28** familles, dont **17** nouveaux contrats et **11** contrats renouvelés.

- ✦ **le MINEFI** (Ministère de l'économie et des finances) pour des interventions d'accompagnement budgétaire auprès de ses agents. **6** missions d'accompagnement contractualisées (dont 1 renouvellement), soit **5** familles.

- ✦ **Action Logement** pour des actions auprès des salariés en difficultés : **48** missions d'accompagnements réalisées en 2024 (dont 4 renouvellements) auprès de **44** familles, soit **1** diagnostic complémentaire (bilan de la situation des personnes), **3** accompagnements budgétaires, **32** accompagnements visant au maintien dans le logement, **9** facilitant l'accès au logement et **3** favorisant l'installation dans le logement.

➤ Soit au total : **77** familles accompagnées sur l'année 2024.

➤ **Les caractéristiques des dispositifs**

- ✦ Une action visant à proposer un soutien à des familles qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources devraient le leur permettre.
- ✦ Une action préventive, personnalisée temporaire, basée sur le volontariat des familles.
- ✦ Un contrat d'accompagnement conclu entre la famille, l'Udaf 22 et le partenaire visant à soutenir la famille dans l'élaboration du budget mensuel, repérer les difficultés entraînant un déséquilibre budgétaire, permettre l'accès aux droits, l'accompagner dans ses démarches administratives, la conseiller pendant cette période en proposant également, si nécessaire, des orientations vers des services et/ou des partenaires. Dans le cadre de l'accompagnement relatif au logement, s'ajoutent les objectifs suivants : évaluer les besoins en termes de logement, soutenir la famille dans ses démarches de recherche, d'accès et de maintien au logement. Des rendez-vous chaque mois entre un conseiller et la famille, le plus souvent au domicile ainsi que des échanges réguliers avec les partenaires.

L'Udaf 22 dispose d'un observatoire des familles afin de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles tant en termes de pratiques qu'en termes de ressentis et d'opinions. Par le biais d'enquêtes, il permet de mieux comprendre certaines situations et de faire des propositions au plus près des besoins des familles.

L'Udaf 22, en tant qu'observatoire départemental de la famille, a participé à l'enquête proposée par l'Unaf sur « *Etre parents aujourd'hui* ». Les résultats de l'enquête reçus seront analysés et diffusés aux partenaires institutionnels de l'Udaf 22 courant 2025.

Le droit au logement opposable

Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis 2008, dans les conditions prévues par la loi, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation.

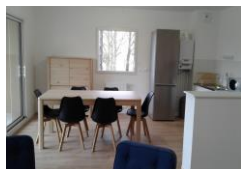
L'Udaf 22 est agréée pour porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Elle est membre de la commission DALO. Les professionnels de la politique familiale peuvent recevoir les familles au sein du Point Info Famille afin de les informer sur la loi DALO (Droit au logement opposable), faire valoir les droits des familles, les accompagner dans leurs démarches et la constitution de leurs dossiers, les assister tout au long du recours, et les accompagner si nécessaire dans un recours contentieux.

Famille gouvernante

Le dispositif Famille gouvernante existe sur le département depuis, janvier 2018, coordonné par l'Udaf 22 et mobilisant de nombreux partenaires dont la Fondation St-Jean de Dieu, Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) et la Fédération ADMR en qualité de partenaires opérationnels. Il propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et/ou pathologie qui ne peuvent vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation.

➤ Les personnes accueillies dans le premier habitat inclusif

Dans ce premier dispositif, **5** personnes sont accueillies dans **2** appartements sous-loués par l'Udaf 22, elle-même locataire du bailleur social BSB : un T3 au rez-de-chaussée et un T4 au 1er étage. Ces deux appartements sont situés dans une résidence à St-Brieuc, à proximité du centre-ville et de toutes commodités. Des parties communes, aménagées par l'Udaf 22, sont utilisées sur les deux appartements pour la prise des repas, les activités, l'entretien du linge...



➤ Le fonctionnement

- ✚ Les habitants bénéficient collectivement de la prestation de gouvernantes, employées par l'ADMR, qui se relaient sur un planning établi à l'avance. Elles sont présentes tous les jours (1h par jour et par habitant) et stimulent les personnes dans les tâches du quotidien.
- ✚ Un planning semaine pour les habitants est élaboré pour la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, le jour de lessive...
- ✚ Les repas du midi et du soir sont pris en commun. La préparation se fait par les locataires à tour de rôle, avec l'aide d'une gouvernante et le choix des menus se fait en concertation.

- ✚ Une équipe soignante de l'hôpital Saint-Benoît Menni de la fondation Saint-Jean de Dieu à Saint-Brieuc assure le suivi médical des personnes selon leurs besoins.
- ✚ Un cabinet d'infirmiers libéraux intervient pour la prise des médicaments.
- ✚ Une coordonnatrice, conseillère en économie sociale et familiale à l'Udaf 22 (à temps partiel), accompagne les colocataires dans leurs projets et est l'interlocutrice des différents partenaires afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif.
- ✚ L'aide à la vie partagée délivrée par le Département et la CNSA pour les habitants a permis le développement de l'animation d'activités avec la présence d'un intervenant à la vie partagée de l'Udaf 22 (à temps partiel). La coordinatrice et l'animateur s'assurent de la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée Coconstruit avec les habitants.
- ✚ Une convention avec le Département pour l'aide à la vie partagée pour les habitants du deuxième habitat inclusif famille gouvernante a été signée. Famille gouvernante repose sur la collaboration avec différents acteurs, car elle permet de tenir compte de la globalité de la situation des personnes et de favoriser une prise en charge cohérente et adaptée aux habitants.

➤ **Les personnes accueillies dans le second habitat inclusif**

Un second dispositif, situé à proximité du stade Maryvonne Dupeureur, ouvert le 13 décembre 2023, accueille **6** personnes. Il s'agit de la construction d'un immeuble par BSB comportant **7** logements loués à l'Udaf 22 (6 studios et une salle commune de 100 m² aménagée par l'Udaf 22) et 4 logements loués par BSB dans le cadre du droit commun.



➤ **Les actions réalisées en 2024**

Les 7 et 8 novembre, l'Udaf 22 a eu le plaisir d'accueillir, la journée nationale du Comité de développement de l'habitat inclusif, organisée en lien avec l'Unaf. Cet événement a rassemblé une quarantaine de participants, représentant 28 Udaf engagées, ainsi que 16 intervenants externes au réseau dont la CNSA, l'ARS Bretagne et le Département des Côtes d'Armor. Une rencontre, accompagnée d'activités, a été organisée avec les habitants du dernier dispositif ouvert, géré par l'Udaf 22, dans le but de les impliquer dans cet événement. Ce fut un temps fort riche d'échanges et de partage. Cet événement a été félicité et salué par l'ensemble des participants et notre fédération nationale.

Parallèlement, plusieurs actions ont été menées en 2024 :

- ✚ Le 9 juillet, une visite du dispositif n° 2 a été organisée avec le Président du Conseil Départemental et d'autres élus.
- ✚ Des réunions des colocataires ont eu lieu régulièrement afin de favoriser l'expression de chacun (tous les 15 jours).
- ✚ Plusieurs réunions de coordination avec les gouvernantes ont été organisées sur l'année (une par trimestre).
- ✚ Des comités de suivi avec la Fondation St-Jean de Dieu, BSB, ADMR les 13 février, 14 mai et 10 septembre et 10 décembre.
- ✚ Le dispositif doit permettre l'accompagnement des locataires vers l'extérieur et l'intégration dans la cité. Aussi, des activités choisies par les habitants ont été réalisées tout au long de l'année dans l'habitat inclusif n°1 en extérieur (pique-nique, sorties culturelles, activités avec l'association du sport adapté, sortie à la journée avec l'animateur, promenade, activités sportives...) et au sein du dispositif (jeux de société, cours de sophrologie, accompagnement par un coach sportif, ateliers créatifs, ateliers cuisine, construction d'un salon de jardin ...). De même dans l'habitat inclusif n°2 en extérieur (pique-nique, sorties culturelles, activités avec l'association du sport adapté, sortie à la journée avec l'animateur, promenade, activités sportives...) et au sein du dispositif (jeux de société, médiation animale, cours de sophrologie, accompagnement par un coach sportif, ateliers créatifs, ateliers cuisine, construction d'un salon de jardin ...).
- ✚ Une commission d'admission a eu lieu le 31 janvier, pour le choix d'un candidat sur le second dispositif, suite à un départ.

- ✶ L'Udaf 22 a répondu à une enquête de l'Unaf sur l'habitat inclusif. L'Udaf 22 a participé au groupe de travail Unaf « Habitat inclusif et modèle économique » en visioconférence le 26 janvier et 11 mars. Plusieurs interventions de présentation ont été réalisées auprès des partenaires : APAJH le 18 mars, CLSM le 30 mai, CESAM le 4 novembre.



La mesure d'accompagnement social personnalisé

Les mesures d'accompagnement social personnalisé, contrairement aux mesures de protection juridique, sont des mesures administratives à la charge des départements.

La MASP est une mesure d'accompagnement social global dont le fondement est l'aide à la gestion des prestations sociales pour la personne en difficulté d'autonomie sociale et dont la santé ou la sécurité est menacée en raison des difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Son objectif essentiel est de favoriser l'insertion sociale et le retour à l'autonomie du bénéficiaire selon un accompagnement qui vise à prendre en compte la globalité de la personne et de ses problématiques.

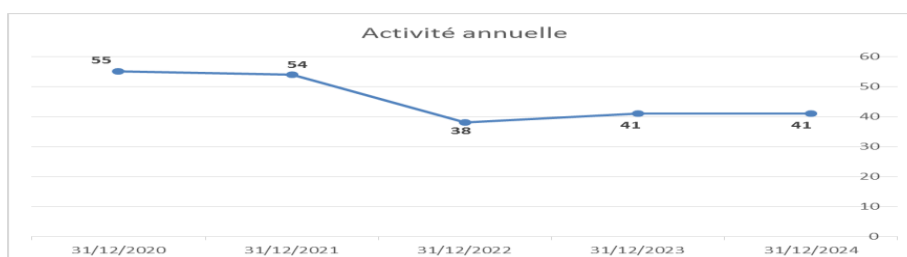
La MASP repose sur un engagement réciproque sous la forme d'un contrat définissant l'accompagnement, la durée et les objectifs. En cas de non-respect des engagements par le bénéficiaire, le président du Conseil Départemental peut saisir le parquet pour la mise en œuvre d'une mesure judiciaire, s'il considère le bénéficiaire en danger. L'exercice de ces mesures a été confié au groupement MASP ARMOR constitué des trois associations départementales, APM 22, ACAP et Udaf 22.

Activité de l'Udaf 22 en quelques chiffres

Les mesures MASP confiées à l'Udaf 22 sont principalement localisées sur le territoire de la MDD de Saint Brieuc

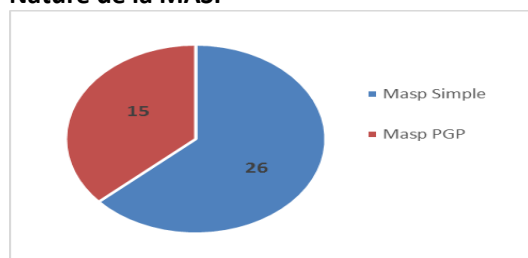
➤ Evolution du service MASP de l'Udaf 22 sur les cinq dernières années

Au 31 décembre 2024, on compte **41** mesures.

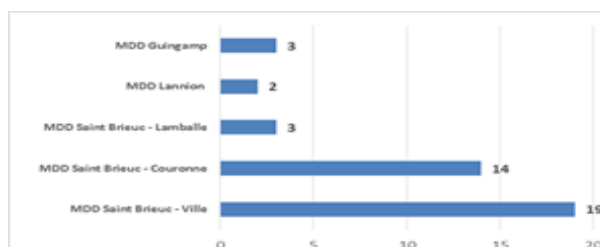


➤ Typologie au 31 décembre 2024

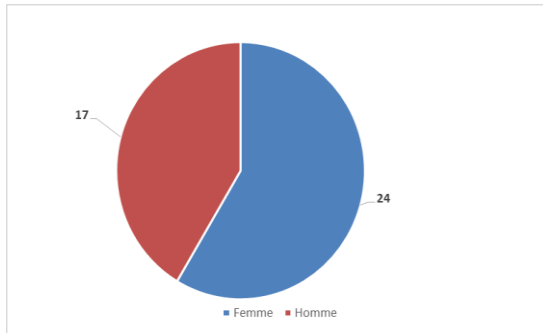
Nature de la MASP



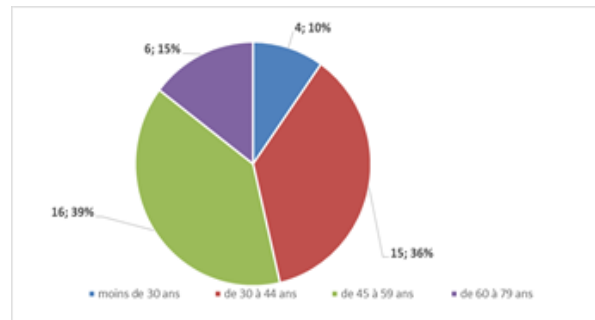
Secteur d'habitation (MDD)



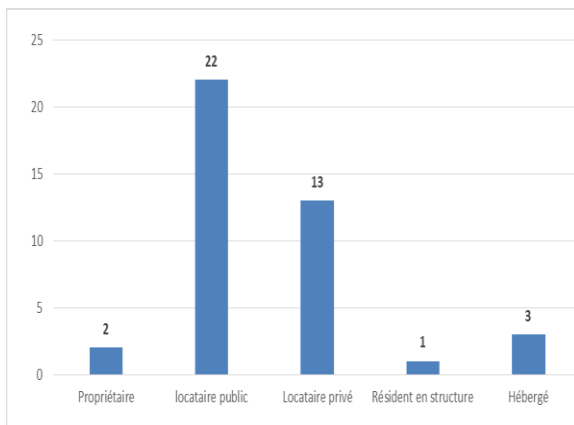
Les bénéficiaires



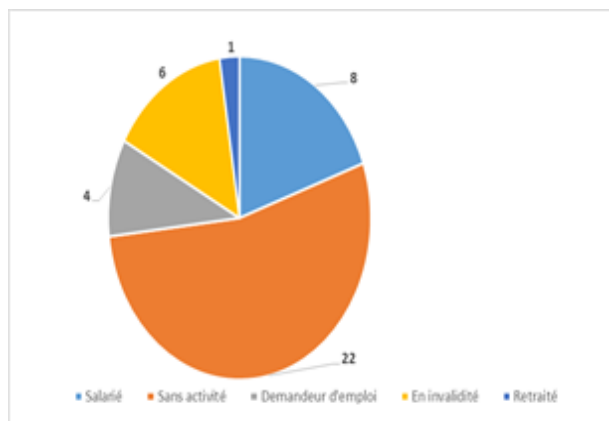
L'âge des bénéficiaires



Situation des bénéficiaires au regard du logement



Situation professionnelle des bénéficiaires



Fins de contrats :

26 mesures ont pris fin en 2024 pour les raisons suivantes :

- **12** retours au droit commun,
- **4** interruptions en cours d'accompagnement par l'intéressé et 1 en raison d'un non-respect du contrat,
- **2** annulations de contrat (non signature),
- **2** orientations vers une mesure de protection juridique,
- **3** orientations vers une MAJ (15%),
- **2** décès,
- **1** fin suite à un non-respect du contrat.



L'édito de la chef de service mandataire à la protection des majeurs



Fanny GUESNON
Responsable d'Unité milieu
ouvert Est



Karine FEUCHER
Cadre Informatique et Comptable



Pierre MALIGNON
Responsable d'Unité
milieu ouvert Ouest

2024 a été pour notre service, une année riche en engagements et en rencontres humaines. Chaque jour, nous avons la responsabilité d'accompagner des personnes vulnérables, en leur offrant écoute, soutien et protection. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons accompagné 1595 personnes. Nous terminons l'année avec un delta négatif de 36 mesures. Rappelons, que du fait des postes vacants, la Directrice a pris la difficile décision au cours du dernier trimestre de demander aux tribunaux de moins désigner l'Udaf 22. Sans cette orientation, nous serions sans doute à l'équilibre par rapport à 2023. A tout le moins, ces chiffres traduisent la confiance des tribunaux à l'égard de l'Udaf 22.

Cette année a également été marquée par une étape importante : l'évaluation de notre service par Parmentier Bleu Social les 1^{er} et 2 octobre. Cette démarche, exigeante et rigoureuse, a demandé beaucoup de disponibilité et d'engagement de la part de nos collaborateurs. Des pratiques remarquables ont été mises en évidence (Pôle ouverture, MJPM et secrétaire volant, continuité des accompagnements...). Je tiens, ici, à souligner l'excellent travail fourni par l'ensemble des collaborateurs, qui a permis d'obtenir des notes plus que satisfaisantes, reflet de la qualité de notre organisation et du professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs du service MJPM.

Par ailleurs, nous constatons comme chaque année, une augmentation des situations de plus en plus complexes, avec une montée de l'agressivité tant de la part de certains majeurs protégés que de nos partenaires. Il nous faut rester vigilants, adapter nos pratiques et continuer à faire preuve de patience, d'écoute et de professionnalisme face à des réalités parfois difficiles. La pression liée aux sollicitations constantes constitue un défi quotidien. La communication par courriels a certes facilité les échanges mais leur multitude peut s'avérer parfois maltraitant avec l'idée que l'envoi d'un courriel nécessite une réponse immédiate à toutes formes de demandes.

Un autre défi auquel nous sommes confrontés concerne la difficulté à pourvoir certains postes vacants, ainsi que le turnover important dans nos équipes. Ces fluctuations fragilisent notre stabilité et notre capacité à mener à bien nos projets. C'est pourquoi, il est essentiel pour nous de travailler à la stabilisation de nos équipes, afin de renforcer la cohésion et de pouvoir envisager sereinement de nouveaux projets ambitieux pour l'avenir.

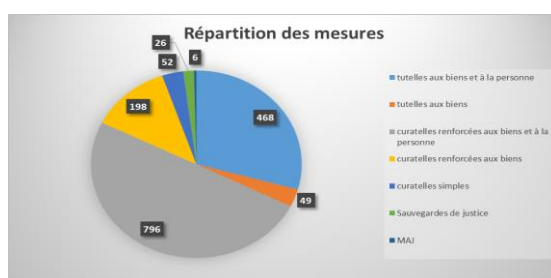
Ensemble, nous avons œuvré dans le souci de respecter la dignité et l'autonomie des personnes que nous accompagnons. Je tiens à remercier chaleureusement chaque membre de notre équipe pour son dévouement et professionnalisme, ainsi que tous nos partenaires pour leur soutien précieux. Ensemble, nous faisons en sorte que chaque personne protégée trouve dans notre service un espace d'écoute, de respect. Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des professionnels du service MJPM pour leur engagement.

**Le Chef de Service mandataire judiciaire
à la protection des majeurs
Nathalie ADDED**

Au 31 décembre 2024, le service exerce **1 595** mesures de protection :

- ✦ 517 tutelles (468 tutelles aux biens et à la personne et 49 tutelles aux biens),
- ✦ 994 curatelles renforcées (796 curatelles renforcées aux biens et à la personne et 198 curatelles renforcées aux biens),
- ✦ 52 curatelles simples,
- ✦ 26 sauvegardes de justice,
- ✦ 6 mesures d'accompagnement judiciaire.

Répartition des mesures en 2024



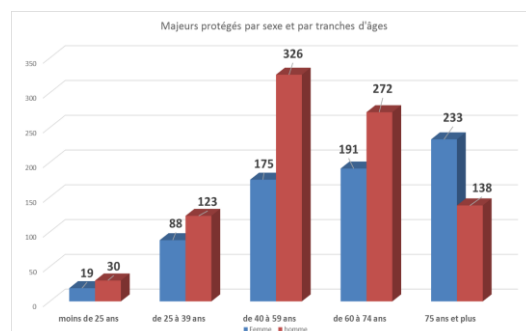
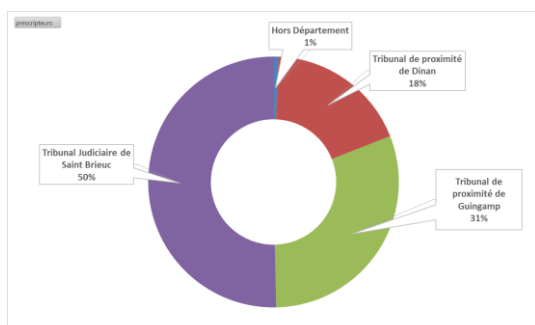
Le service a connu une diminution d'activité de 2.21 % puisqu'il enregistre **- 36** mesures nettes par rapport à l'année 2023.

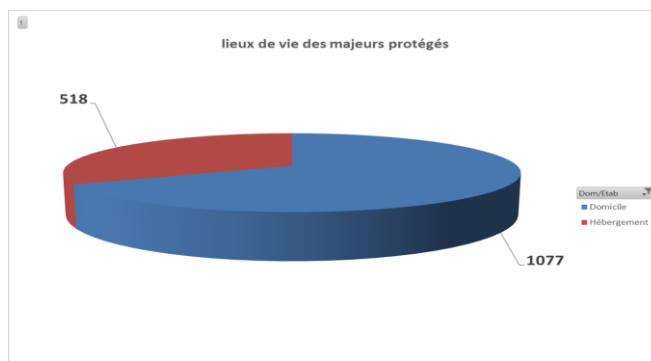
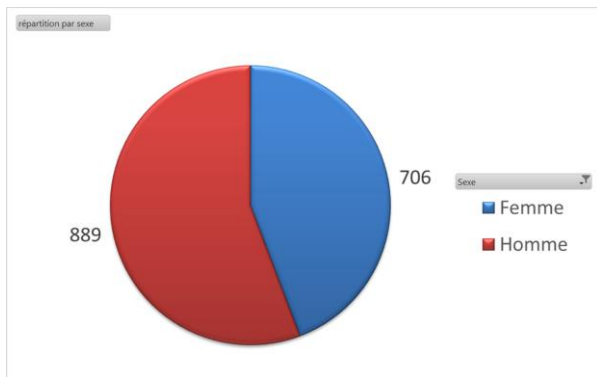
Les flux des mesures demeurent significatifs puisque nous comptabilisons **157** mesures entrées et **193** dossiers clos qui se répartissent comme suit :

- ✦ 19 mainlevées,
- ✦ 35 transferts,
- ✦ 125 décès,
- ✦ 10 caducités et non-lieu,
- ✦ 4 fins de mission.



Répartition des mesures en 2024





Au 31 décembre 2024, le service exerce **26** autres mesures :

- 6 tutelles ad 'hoc,
- 8 curatelles ad 'hoc,
- 11 mandats ad 'hoc,
- 1 enquête sociale.

Nous dénombrons **14** mesures entrées et **16** dossiers clos.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs est soutenu au quotidien par des pôles de compétences : le pôle comptabilité, le pôle GED/frais médicaux, le pôle juridique et le pôle ouverture de mesures venant renforcer la prise en charge des mandats confiés.

Le pôle comptabilité

Il assure la gestion des comptes des majeurs protégés.

En 2024, le pôle comptabilité a enregistré **487 442** écritures comptables contre **479 850** en 2023, soit une augmentation de **1,58 %**.

Le montant des flux s'élève à environ **100** millions d'euros.

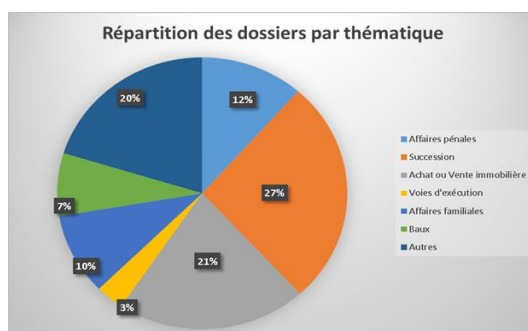
7 491 comptes sont gérés par le service représentant un avoir global de plus de **75** millions d'euros.

Le pôle juridique

L'Udaf 22 dispose d'un pôle juridique dont l'activité vise à :

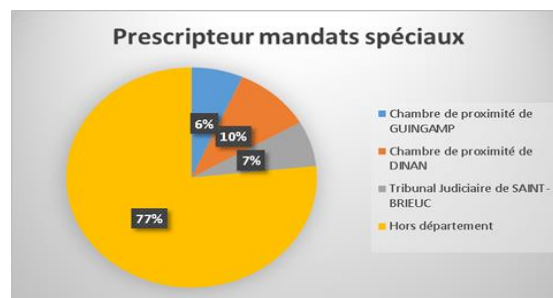
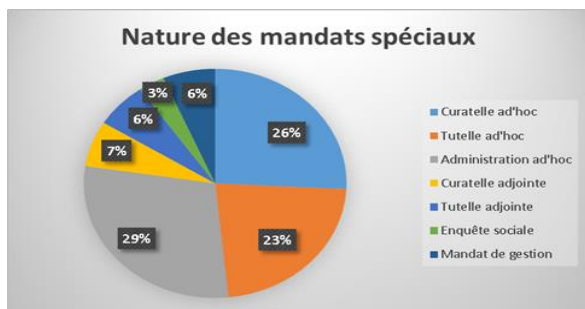
- ❖ Assurer le suivi du volet juridique des dossiers suivis dans le cadre du service MJPM,
- ❖ Exercer les mandats ad'hoc et liquidations dans le cadre de procédures de rétablissement personnel confiés à l'Udaf 22,
- ❖ Réaliser les enquêtes sociales confiées à l'Udaf 22,
- ❖ Soutenir et apporter une expertise aux services de l'Udaf 22 sur toute question d'ordre juridique.

Il est composé de trois attachés juridiques à temps plein et d'une secrétaire à temps partiel.



Mandats spéciaux

Au 31 décembre 2024, le service juridique exerçait **31** mandats spéciaux.



Évaluation

L'Udaf 22 en tant qu'établissement social et médico-social (ESSMS) est tenue, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à des évaluations de ses activités et de la qualité des prestations délivrées au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, à échéances régulières.

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la Haute Autorité de Santé et lui a confié la responsabilité d'élaborer :

- une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

Dès le 6 janvier 2023, l'Udaf s'est lancée dans une démarche d'évaluation interne de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées, à partir des objectifs et critères d'évaluation, co-construits au niveau national et retranscrits dans un référentiel unique. Les neuf réunions de travail, organisées de janvier à mars 2023 ont permis de construire un plan d'actions qui s'est décliné sur toute l'année 2024.

En premier lieu, l'Udaf 22 a souhaité interroger les majeurs protégés, dans le cadre d'une enquête de satisfaction menée le 29 janvier 2024, par téléphone, sur les différentes thématiques du référentiel d'évaluation, à savoir, la bientraitance, l'éthique, les droits de la personne accompagnée, l'expression et la participation de la personne

accompagnée et la réclamation. Cette enquête a touché **83** personnes suivies dans le cadre d'une mesure de protection. Les résultats de l'enquête ont permis d'affiner le plan d'actions.

Ainsi, différentes actions ont été menées en 2024.

L'Udaf 22 a formalisé une politique de bientraitance qui s'est déclinée en 2024 par :

- une journée d'étude sur la bientraitance organisée le 23 février pour l'ensemble des professionnels,
- une matinale sur « Réflexions sur la notion de bientraitance » le 27 juin,
- la constitution d'un groupe de travail en vue d'écrire une charte sur la bientraitance. Ce groupe s'est réuni les 12 septembre, 10 octobre, 17 octobre et 26 novembre.

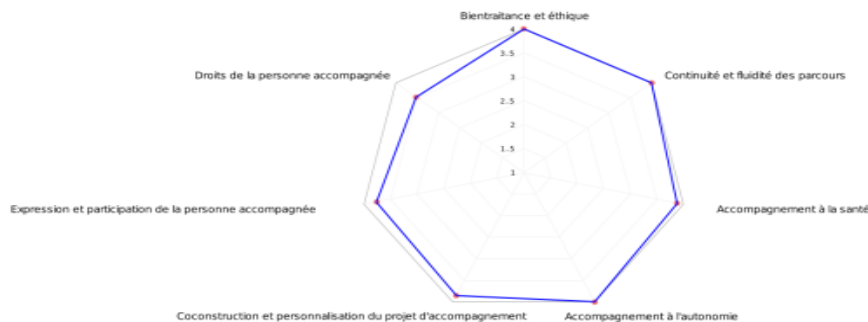
L'Udaf 22 s'est ouverte aux personnes protégées pour favoriser leur participation à l'organisation et au fonctionnement du service. Deux portes ouvertes ont été organisées, les 17 juin 2024 et 16 septembre 2024. Elles ont connu un tel succès qu'elles seront renouvelées en 2025. L'enquête et les échanges avec les personnes accompagnées ont conforté la nécessité de retravailler sur les outils de la loi 2002 (notice d'information, document individuel de protection des majeurs et ses avenants, charte des droits et libertés de la personne majeur accompagnée, règlement de fonctionnement...). Ces outils ont été actualisés avec une graphiste en FALC et sont remis aux majeurs protégés depuis octobre 2024.

Au cours de l'année 2024, outre l'encadrement, des professionnels se sont fortement mobilisés pour préparer l'évaluation du service MJPM. Ils se sont réunis les 9 septembre, 12 septembre et 23 septembre.

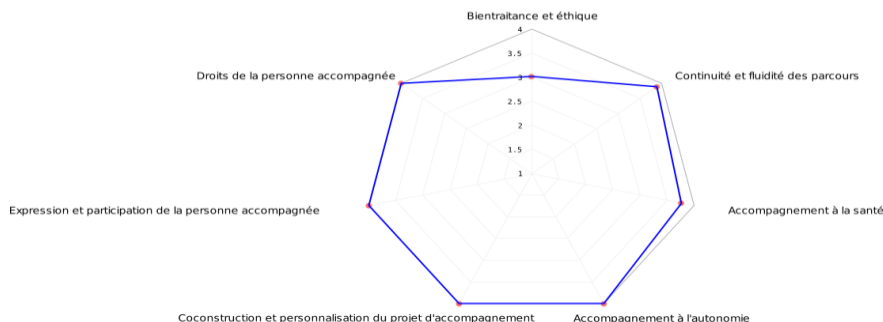
Ainsi, l'Udaf a accueilli les 1^{er} et 2 octobre, deux évaluateurs de l'organisme Parmentier Bleu Social. Ces deux évaluateurs ont organisé l'évaluation conformément à la méthode définie par la Haute Autorité de Santé.

L'Udaf 22 obtient les notes suivantes par chapitre :

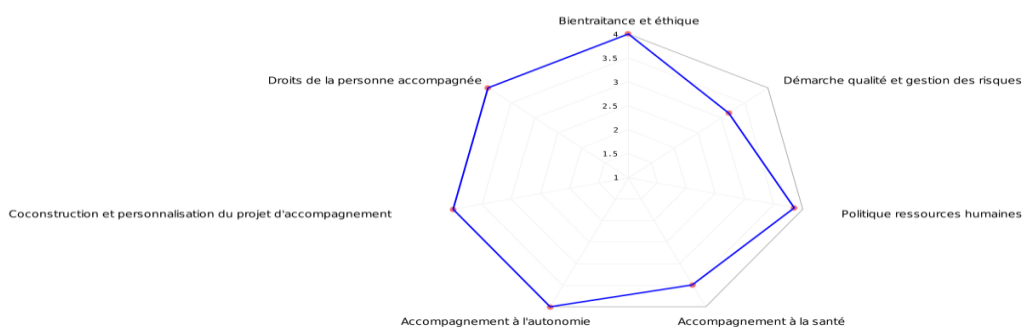
- Chapitre 1 : Les personnes : L'Udaf 22 obtient la note de **3,86/4**.



- Chapitre 2 : Les professionnels : L'Udaf obtient la note de **3,81/4**.



- Chapitre 3 : L'ESSMS : L'Udaf obtient la note de **3,78/4**.



Parallèlement, l'Udaf 22 a formalisé ses orientations stratégiques et a rédigé des fiches validées par le Conseil d'Administration et remises aux professionnels (déploiement de la bientraitance, développement du partenariat, qualité de vie au travail).

L'Udaf 22 s'est lancée, fin de 2024, dans la réécriture du projet de service du SMJPM. Pour cela, elle a pris attache avec le prestataire Socrates qui l'accompagnera dans cette démarche jusqu'en juin 2025. Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué de 10 personnes (professionnels, administrateurs et majeurs protégés). Il supervise les travaux. Le COFIL de mise en place s'est réuni le 20 novembre et a défini sa fiche de route et son calendrier (réunions fixées aux 9 décembre, 16 décembre et 3 avril 2025).

Afin d'établir un diagnostic et un état des lieux, le COFIL a déployé une enquête en ligne accessible, du 6 au 20 décembre, sur le projet de service actuel (148 personnes y ont répondu soit 70 salariés, 45 personnes accompagnées, 23 partenaires et 10 administrateurs) et organisé des ateliers le 16 décembre autour des thèmes suivants :

- Créer, développer et renforcer les partenariats.
- Renforcer l'attractivité et améliorer la qualité de vie au travail.
- Développer la pair aide.
- Favoriser, développer et valoriser l'autonomie des personnes.
- Renforcer le lien entre les différents services de l'Udaf dans l'intérêt de la personne accompagnée.
- Valoriser l'expression et la participation des personnes.

Y étaient conviés salariés, administrateurs, partenaires et personnes accompagnées. Ensuite, le Copil a déterminé six orientations stratégiques en lien avec les résultats de l'enquête et des travaux des ateliers qui seront retravaillés sur le début de l'année 2025. L'objectif étant de présenter le nouveau projet de service à l'assemblée générale de l'Udaf le 5 juin 2025. La dynamique de toutes ces actions se poursuivra de 2025 à 2029.

Le service d'aide aux tuteurs familiaux, porté par l'Udaf 22, l'ACAP (Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection) et l'APM 22 (Association de Protection des Majeurs) assure des missions tant individuelles que collectives d'information, d'aide et de soutien administratif, technique et d'orientation.

➤ L'accueil physique

Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les trois associations. Elles se tiennent deux fois par mois à St-Brieuc, Dinan, Lannion et Loudéac, une fois par mois à Guingamp, Paimpol et Lamballe. Une permanence supplémentaire a lieu un samedi matin par mois sur Saint-Brieuc. La demande d'information a porté autant sur des demandes pour la mise en place d'une mesure de protection, que sur l'exercice de la mesure déjà prononcée. En

2024, l'intervenante de l'Udaf 22 a reçu **39** personnes.

➤ L'accueil téléphonique

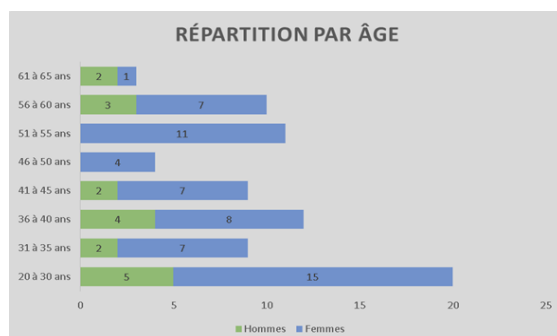
- ✔ Habituellement, les permanences ont lieu une demi-journée par semaine. En 2024, **53** personnes ont pu bénéficier de ce service rendu par l'Udaf 22.
- ✔ Les personnes sollicitant le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux sont principalement orientées par les tribunaux judiciaires et de proximité.

➤ Les réunions d'information

- ✔ **13** réunions d'information ont été organisées, elles ont réuni **219** personnes :
 - 1 réunion publique à Loudéac réunissant 12 personnes,
 - 12 réunions en établissement ou instances réunissant 207 personnes : MAS LES CHANTS D'EOLE : 20 personnes, Café rencontre club Expair : 8 personnes, Ehpad EREAC : 8 personnes, Altygo enfance/adulte : 20 personnes, EPMS BELNA : 12 personnes, Assemblée générale de l'UNAFAM : 21 personnes, Bistrot Mémoire : 15 personnes, IME Guy Corlay : 21 personnes, CHS ST Jean de Dieu : 24 personnes, Semaine Bleue Lannion : 17 personnes, SAVS Ar Goued : 20 personnes, IME Les Vallées : 21 personnes.
- ✔ Le dispositif d'habilitation familiale suscite l'intérêt des familles et soulève de nombreuses interrogations.
- ✔ Un nouveau Flyer décrivant le dispositif ISTF a été élaboré.
- ✔ Une adresse mail commune aux trois associations est également active (tuteursfamiliaux@gmail.com).
- ✔ Le dispositif est de plus en plus sollicité par les structures et dispositifs pour une présentation des mesures de protection.

➤ Les effectifs

Au 31 décembre 2024, l'Udaf 22 emploie **79** salariés, soit 77.93 ETP avec l'agent d'entretien mis à disposition. Nous comptabilisons : 76 salariés en CDI, 2 salariés en CDD de remplacement.



Entrées et répartition par nature De contrat (hommes/femmes)

			
CDI	3	12	15
CDD Remplacement Maladie - Maternité - Cp- Contrat Apprentissage	3	3	6
Total	6	15	21

Répartition par métier hommes/femmes

			
Agents administratifs Secrétaires/Comptables	7	22	29
Mandataires Judiciaires / Conseillères ESF	9	31	40
Cadres	1	6	7
Total	17	59	76

➤ Les formations

1899,30 heures de formation en 2024 dont 842 heures dans le cadre du CNC MJPM.

➤ Le CSE Comité Social et Economique – les représentants du personnel

Collège employé :

Secrétaire : Sascha REY - - CAPDEPON

Trésorier : Ludovic HOGREL MENARD

Référent harcèlement et agissement sexiste : Charlotte ROUAULT

Collège cadre :

Elus CSE : Pierre MALIGNON (titulaire) – Karine FEUCHEUR (suppléante)

Secrétaire adjoint : Charlotte ROUAULT

Trésorier adjoint : Aurore VINCKIER



Les adhésions de l'Udaf 22

➤ Au plan départemental

- ✓ Membre des CODIR de Masp Armor et du dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).
- ✓ Participation aux travaux : de la plateforme Handicap 22, aux Pôles d'Accueil en Réseaux pour l'Accès aux Droits Sociaux de St-Brieuc, Lamballe et Loudéac (PARADS) ; à la Maison pour l'Autonomie et aux Tables tactiles.

➤ Au plan régional

- ✓ Participation aux travaux du Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) en qualité de membre. La directrice de l'Udaf 22 assure la présidence du groupement. Elle a présidé à l'Assemblée Générale les 26 et 27 septembre 2024 à BREST.
- ✓ Participation aux travaux de Nexem Bretagne (syndicat employeur) en qualité de membre.

➤ Au plan national

- ✓ Adhérente à l'Unaf, participation aux groupes de travail, aux réunions des directeurs, des présidents / directeurs, aux assemblées générales.
- ✓ Adhérente au syndicat Nexem.

Sigles

AVP	: Aide à la Vie Partagée
BSB	: Bâtiments et Styles de Bretagne
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CDESF	: Comité Départemental du Schéma des Services aux Familles
CIAS	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CH	: Centre Hospitalier
CNC	: Certificat National de Compétence
CNSA	: Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CODIR	: Comité de Direction
COG	: Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSE	: Comité Social et Économique
DALO	: Droit Au Logement Opposable
DDETS	: Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGF	: Dotation Globale de Financement
DREETS	: Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPCI	: Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESSMS	: Établissement et service social ou médico-social
ETP	: Equivalent Temps Plein
GED	: Gestion Électronique des Documents
GESTO	: Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest
GIRT	: Groupement Interrégional de Tutelle
ISTF	: Information et Soutien aux Tuteurs familiaux
HLM	: Habitation à Loyer Modéré
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle
MAJ	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINEFI	: Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MISACO	: Mission d'Accompagnement de Collectif Prévention de la Souffrance Psychique et du Suicide
MJPM	: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PCB	: Point Conseil Budget
SAVS	: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
UNAF	: Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR	: Organisme de formation de l'Unaf
URAF	: Union Régionale des Associations Familiales

[illegible]

- 38 -



Udaf des Côtes d'Armor

**28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale@udaf22.fr
www.udaf22.fr**